

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE- OUEST (COPACO)
SEIZIEME SESSION
Guadeloupe, 20-24 juin 2016
Feuille de route provisoire pour la réorientation stratégique de la COPACO

Processus de réorientation stratégique de la COPACO

Étapes actuelles

Février 2012	La 14 ^{ème} session COPACO (Panama City) identifie la nécessité d'une réorientation stratégique de la COPACO – 11 Membres demandent un suivi FAO
2013-2014	Evaluation de performance et résultats de la COPACO Préparation du Plan Stratégique de la COPACO 2014 -
Janvier 2014	1er Atelier sur la Réorientation et Planification Stratégique de la COPACO (Guadeloupe) discussion sur l'Evaluation de Performance provisoire, le Plan Stratégique, Amendement provisoire des Règles de Procédure de la COPACO ainsi que le champ et le soutien nécessaires à la mise en place d'un Organe Régional pour la Gestion des Pêches (ORGP) dans la région.
Février 2014	Dossier d'information circonstancié préparé et distribué aux Membres
Mars 2014	La 15 ^{ème} session COPACO (Port of Spain) approuve l'Evaluation de la Performance, le Plan Stratégique et l'amendement des Règles de Procédure, et demande une évaluation indépendante des coûts-avantages pour faire suite
Septembre 2015	Rencontre des Experts (Barbade) pour évaluer les opportunités d'avoir une ORPG dans la zone COPACO & 1 ^{ère} rencontre du mécanisme provisoire CLME+ SAP pour une pêche durable (entre CRFM, OSPESCA et COPACO)
Décembre 2015	2 ^{ème} Atelier sur la Réorientation et Planification Stratégique de la COPACO (Trinidad et Tobago) -discussions sur les coûts et avantages des 3 options pour la COPACO et autres aspects connexes de gouvernance
Janvier 2016	Le Secrétariat de la COPACO prépare un courrier aux Membres et partenaires sur les résultats et recommandations de l'atelier
Janvier - Février 2016	Document d'information supplémentaire préparé, selon les conseils du 2 ^{ème} Atelier sur la Réorientation et Planification Stratégique de la COPACO.
Mars- Mai 2016	Réception et Examen des informations par les Membres et partenaires et communication au Secrétariat de leur avis d'intérêt provisoire sur les options (Oui/Non) avant la 16 ^{ème} Session. Les positions des Membres de la COPACO doivent être circonstanciées et motivées. Le Secrétariat fera circuler et communiquer les avis des Membres qui auront été reçus.

Juin 2016	Examen par les Membres des options à la 16 ^{ème} Session et accord/refus de passage au statut de ORGP au sein ou hors de la FAO, ou demeurer un organe de la FAO régi par l'Article VI. Une feuille de route indiquant les étapes et dates du processus de conversion de la COPACO sera discutée.
-----------	---

Option 1 – La COPACO demeure un Organisation Régionale des Pêches régie par l'Article VI de la FAO

À compter de Juillet 2016	La COPACO continue sa collaboration avec le CRFM et l'OSPESCA, désormais officialisée par le mécanisme provisoire CLME + SAP pour une pêche durable, objet d'un MoU (Protocole d'Accord)
2016-2017	Mise en œuvre du programme de travail approuvé pour 2016-2017
Novembre 2017	8 ^{ème} session du Groupe de Conseil Scientifique (GCS) de la COPACO
Mars 2018	17 ^{ème} session COPACO

Option 2– La COPACO évolue en organe statutaire régi par l'article XIV de la FAO et devient une ORGP

Juillet 2016	S'il y a un consensus (informel) pour avancer dans le cadre de l'option 2, alors un Membre au nom des Membres participant à la 16e session, soumet une demande à la FAO exprimant le désir d'établir l'ORGP et que la FAO appuie le processus à cet effet
À compter de Juillet 2016	La COPACO continue sa collaboration avec le CRFM et l'OSPESCA, désormais officialisée par le MoU sur le mécanisme provisoire CLME + SAP pour une pêche durable
Août 2016	Le Rapport de la 16e session est envoyé à tous les membres et partenaires / observateurs de la COPACO
2016-2017	Implémentation du Programme of Travail approuvé pour 2016-2017
Septembre 2016	Le Secrétariat de la COPACO soumet une proposition de projet de financement partagé du processus de transition à des bailleurs de fonds potentiels
Sept 2016	La FAO informe officiellement les Membres de la COPACO de la demande d'établissement d'une ORGP au titre de l'article XIV et, qu'à son entrée en vigueur la COPACO ORP régie par l'article VI sera abrogée
Septembre 2016 - Novembre 2016 et par la suite	La FAO prépare les projets de documents de la Session Extraordinaire de la COPACO / 1ère Réunion Préparatoire et aide à l'examen des documents du processus de négociation.
Décembre 2016	Session Extraordinaire de la COPACO / 1ère réunion préparatoire pour rédiger une proposition et négocier : - l'Accord - Les Règles de procédure et le Règlement financier, y compris le régime et l'assiette des contributions au budget administratif / autonome de l'ORGP, devant être adoptés par l'organe régi par l'Article XIV après son entrée en vigueur.

Juin 2017	Session Extraordinaire de la COPACO / 2 ^{ème} réunion préparatoire pour négocier et finaliser / adopter en première instance : - l'Accord - Les Règles de procédure et le Règlement financier, le régime et l'assiette des contributions au budget administratif / autonome du premier exercice financier de l'ORGP, 1 ^{er} Programme de Travail de l'ORGP, et propositions de mise en place de sous-commissions et autres organes subsidiaires
November 2017	8 th session du Groupe de Conseil Scientifique (GCS) de la COPACO
Déc 2017	Un Membre au nom des Membres présents à la 2 ^{ème} réunion préparatoire, après obtention du consensus informel, soumet l'Accord final au Directeur Général de la FAO et prie l'Organisation de faire examiner et approuver aux niveaux appropriés
Mars 2018	17 ^{ème} Session de la COPACO – Mise à jour des Membres sur les avancées du processus
Juin 2018	Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) de la FAO examine le projet d'accord et le transmet au Conseil de la FAO ou à la Conférence de la FAO pour approbation. Tous les Membres de la COPACO sont Membres de la Conférence de la FAO, et certains sont Membres du Conseil de la FAO. C'est l'une de ces deux instances qui effectue l'abrogation de la COPACO comme organe régi par l'article VI, et l'institue en organe régi par l'article XIV. L'abrogation devrait prendre effet à l'entrée en vigueur l'organe régi par l'article XIV.
Sept 2018	Le Directeur Général de la FAO informe les Membres de la COPACO de l'approbation de l'Accord et les invite à devenir Membres de la Commission par le dépôt d'un "instrument d'acceptation" de l'Accord. Il est également possible d'avoir une entrée en vigueur provisoire dès sa signature. Les Membres se prononceront sur l'approche.
Oct 2018/ 2021	Les Membres suivent les processus internes d'approbation de l'Accord par le Ministère /Cabinet et informent le Secrétariat de la COPACO des avancées
Oct 2019/2021	Séance inaugurale de la nouvelle ORGP / Session finale de la COPACO organe gouverné par l'article VI - La session inaugurale peut être organisée après que le quota de Membres ait accepté l'accord - (par exemple 7 Membres, selon le nombre déterminé dans l'Accord) - Les Membres de la COPACO qui n'ont pas accepté l'Accord jusqu'à cette session participeront en tant qu'observateurs aux sessions de l'ORGP jusqu'à ce qu'ils acceptent l'Accord - Le mécanisme provisoire CLME + SAP pour une pêche durable sera dissout.

Option 3 – La COPACO est dissoute et une nouvelle ORGP OIG externe sera établie

Juillet 2016	Un Membre au nom des Membres participant à la 16e session, soumet une demande à la FAO exprimant le désir d'établir une ORGP OIG pour remplacer COPACO et que la FAO continue à soutenir la COPACO (comme actuellement) jusqu'à ce que la nouvelle OIG ait été formellement établie.
Juillet 2016 - Juillet 2017	La COPACO poursuit sa collaboration avec le CRFM et l'OSPESCA, désormais officialisée par le mécanisme provisoire CLME + SAP - pour une pêche durable
Août 2016	Le Rapport de la 16 ^{ème} session est envoyé à tous les Membres et partenaires/observateurs
2016-2017	Implémentation du Programme of Travail approuvé pour 2016-2017
September 2016	Un des Membres de la COPACO assume le rôle de leader et organise une cellule Spéciale (Task Force) avec les membres potentiels chargé de la recherche des fonds pour le processus d'établissement de l'OIG, notamment l'organisation de réunions préparatoires et la rédaction des projets de documents nécessaires
Sept 2016	La FAO informe officiellement les membres de la COPACO de la demande d'abrogation de la COPACO comme ORP régi par l'article VI
2017	Un Membre convoque la 1ère Réunion Préparatoire pour préparer et négocier : - la Convention - Les Règles de Procédure et de Règlement Financier, y compris le régime et l'assiette des contributions au budget administratif / autonome de l'ORGP, qui seront adoptées par l'OIG après l'entrée en vigueur de sa Convention
Juin 2017	Le Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (CQCJ) de la FAO examine la demande d'abrogation de la COPACO, approuve une résolution à cet effet et la transmet au Conseil de la FAO ou à la Conférence de la FAO pour adoption. Tous les Membres de la COPACO sont Membres de la Conférence de la FAO, et certains sont Membres du Conseil de la FAO. L'une ou l'autre de ces deux instances (Conférence / Conseil) peut procéder à l'abrogation de la COPACO. L'abrogation devrait prendre effet à l'entrée en vigueur de l'ORGP OIG. Entretemps, aucune nouvelle session de la COPACO ou de ses GCS ne se tiendra.
Juillet 2017	Le mécanisme CLME + SAP pour une pêche durable – sera amendé aux fins d'en exclure la COPACO comme partie et d'y permettre l'entrée à la Task-force / arrangement qui coordonne la mise en place de OIG. Cette étape devra faire l'objet de davantage de clarifications/décisions par les Membres.
2018	Un Membre convoque la 2ème réunion préparatoire de négocier plus en profondeur et finaliser / approuver en première instance : - La Convention et son Dépositaire - Les Règles de Procédure, le Règlement Financier, le Budget pour la 1ère période financière de l'ORGP, le Schéma et barème des contributions au budget administratif / autonome de l'ORGP, le 1er programme de travail de l'ORGP, et les propositions de création de sous-commissions ou autres organes subsidiaires.
2019	Le dépositaire de la nouvelle Convention avise les Membres potentiels de l'Accord et les invite à devenir Membres de la Commission par le dépôt d'un "instrument d'acceptation" / ratification de la Convention
2020	Les Membres suivent les processus internes d'approbation de la Convention par le Ministère / Cabinet et en informent le dépositaire en temps opportun.
2021/2023	Séance Inaugurale de la nouvelle OIG ORGP